

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 1er septembre 2025

NOTORIETE PRESCRIPTIVE Ange Antoine et Joseph Antoine LEONETTI

Dossier 1005827/JJL/MR/AA

Vos réfs :

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Service Formalités

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SAMPOLO

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI Notaire associé et titulaire de la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à PIETROSELLA (20166) le 16.08.2025

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

- Monsieur Ange Antoine LEONETTI, époux de Madame Germaine Eléonore JOUCHOUX, Né à SAMPOLO le 20 décembre 1889.
Décédé à CASABLANCA le 1^{er} décembre 1^{er} décembre.

Ayant laissé :

- Madame Germaine Eléonore JOUCHOUX et ses deux enfants ; Jean Clément LEONETTI né à CASABLANCA le 30 avril 1929 et Louis Octave né à CASABLANCA le 17 juillet 1933.
Madame est décédée à GIOVICACCE le 6 décembre 1994.
- **Monsieur Jean Clément LEONETTI est décédé à MARSEILLE le 16 février 1995**

Ayant laissé pour lui succéder :

- Son épouse Madame Lydie FAGET née à BENI-SAF (Algérie) le 27 mars 1937 et ses deux enfants ; Monsieur Eric Patrice LEONETTI , le requérant, né à CASABLANCA, le 7 juillet 1958 et Monsieur Alain Philippe LEONETTI, né à MARSEILLE le 13 juillet 1960 **décédé à MARSEILLE le 30 juillet 2006.**
- **Monsieur Louis Octave LEONETTI est décédé à AJACCIO le 31 août 2010 ayant institué son neveu, Monsieur Eric Patrice LEONETTI , le requérant, comme légataire universel.**

Par suite , est reconnu comme propriétaire, Monsieur Eric Patrice LEONETTI.

Et portant sur le bien immobilier suivant :
Sur le territoire de la commune de SAMPOLO

- 1) Dans une maison située Hameau de Gioviacce,
Cadastré : Section B, numéro 435, lieudit Liccioa - Lots 1 et 5
- 2) Diverses parcelles de terre cadastrées :
 - Section B, numéro 41, lieudit Capo o Corso
 - Section B numéro 293, lieudit Arghiola
 - Section B, numéro 355 , lieudit Rena
 - Section B, numéro 359, lieudit Rena
 - Section B, numéro 433, lieudit Licciola

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI